# Note de synthèse

La médiation qu’est-ce que c’est ? Grâce à l’intervention de médiateurs, elle permet de régler des conflits en changeant son approche du conflit en le transformant en opportunité pour améliorer les relations entre les différentes participations avant de s’adresser à un juge. Dans certains cas, elle peut être demandée par un juge s'il estime qu’une médiation serait plus adaptée. Cet exposé va parler de l’utilité de la médiation puis des différentes formes de médiations qui existent.

Depuis 1999, la médiation c’est affirmé. La médiation professionnelle est l’intervention d’un tiers pour aider des personnes à instaurer, entretenir ou restaurer une base de dialogue. Cette méthode est souvent utilisée lorsqu’il s’agit d’une situation à résoudre[[1]](#footnote-1) qui ne nécessite pas forcément l’intervention d’un juge. La médiation a dans différents champs d’interventions et peut apporter une qualité relationnelle meilleure, comme dans la vie conjugale, sociale, au travail ou encore en politique.

La médiation judiciaire peut être privilégiée dans certains cas, car même le juge peut demander à passer par la médiation parce qu'il estime que l'affaire peut être résolue de manière plus simple, auquel cas le juge demande à passer par un médiateur, le juge comprenant qu'aucune aura accord il pourra aussi retirer la cause des médiateurs et juger normalement.

# Bibliographie

Kapral, C. (2021, Mai). Médiation et innovation. *Intermédiés*, pp. 20-21.

1. Kapral, C. (2021, Mai). Médiation et innovation. *Intermédiés*, pp. 20-21. [↑](#footnote-ref-1)